

N° de résolution ou annotations

# Procès-verbal

## Séance ordinaire du conseil municipal

**Lundi 11 mai 2015, à 19 h 30, à l'église**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Christiane Auclair (district 2), Mme Marie-Ève Racine (district 3), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

En l'absence de M. le conseiller Alain Dufresne (district 4).

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

En présence de la greffière, M<sup>e</sup> Caroline Nadeau, et de la directrice générale par intérim, Mme Audrey Beaulieu.

### DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 159-05-15

#### Ouverture de la séance

À 21 h 09, Mme la mairesse Wanita Daniele souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 160-05-15

#### Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du maire suppléant M. Jean-Philippe Lemieux;

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous avec ces modifications :

#### **Dispositions préliminaires**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015

#### **Adoption des comptes**

4. Adoption des comptes – Lot 05-2015

#### **Suivi**

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

#### **Dépôt**

7. Dépôt du certificat de tenue de registre
8. Dépôt des rapports financiers de l'année 2014

#### **Avis de motion**

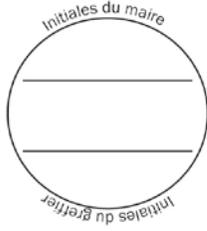
9. Avis de motion – Règlement d'emprunt pour la réfection des approches des ponts sur la rue Pascal

#### **Adoption de règlements**

10. Règlement 747-15 – *Règlement modifiant le Règlement 743-14 relativement au taux de taxes et tarifications*
11. Règlement 753-15 - *Règlement déterminant les règles de régie interne du Comité consultatif sur l'Environnement et le Développement durable (CCEDD)*

#### **Direction générale**

12. Signature d'entente avec le regroupement des gens d'affaires de Sainte-Brigitte-de-Laval
13. Négociation du renouvellement de la convention collective des cols bleus
14. Demande à la MRC de La Jacques-Cartier de modifier l'annexe 4 de son schéma révisé afin d'exclure des zones à risque d'érosion accentuée



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

15. Autorisation de demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
  16. Mandat à la firme *Deveau Bourgeois Gagné* pour le dossier des zones à risque d'érosion accentuée
  17. Mandat à la firme *Catapulte communication* pour la gestion des enjeux
  18. Ratification du mandat octroyé à la firme *LEQ* pour expertise des zones à risques d'érosion accentuée
- Greffé**
19. Adoption de la Politique POL-014-15 - *Politique de régie interne – Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable*
  20. Adoption de la Politique POL-008-14 - *Politique sur les comptes de dépenses*
  21. Modification de la Résolution 150-04-15 - Autorisation de participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour cinq (5) membres
- Approvisionnement**
22. Autorisation de lancement d'appel d'offres sur invitation pour services professionnels pour un géotechnicien et adoption des critères de sélection
- Trésorerie**
23. Virement budgétaire # 5
- Urbanisme**
24. Vente de terrain à M. Jean-Paul Bérubé
  25. Suspension de la résolution pour la demande de dérogation mineure sur la rue des Épervières
  26. Demande de dérogation mineure – 9, rue du Faucon
- Travaux publics**
27. Rapport de gestion d'eau
- Ressources humaines**
28. Embauche d'un surveillant appariteur
  29. Embauche du personnel du camp d'été
  30. Embauche d'un stagiaire en urbanisme pour la saison estivale
  31. Embauche d'un horticulteur régulier temps partiel
- Période de questions**
32. Période de questions
- Dispositions finales**
33. Levée de la séance

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**3. 161-05-15 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015**

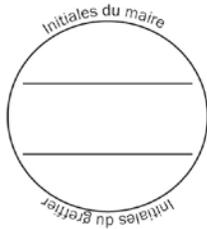
**Sur la proposition du maire suppléant M. Jean-Philippe Lemieux;**

**Il est résolu :**

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 avril 2015;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**ADOPTION DES COMPTES**

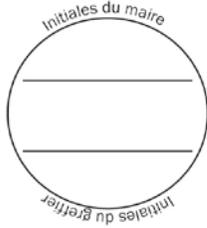
**4. 162-05-15 Adoption des comptes – Lot 05-2015**

**Sur la proposition du maire suppléant M. Jean-Philippe Lemieux;**

**Il est résolu :**

- De recevoir le bordereau du lot 05-2015, au montant de 919 422,52 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

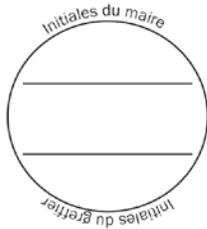
<b>SOMMAIRE EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 11 MAI 2015</b>	
S.T.P. inc	120,72 \$
Les produits Opti-max inc.	1 015,86 \$
Imprimerie Sociale	139,12 \$
MS Solutions Conseil inc.	572,58 \$
Turbulences	546,13 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	30 407,32 \$
PG Solutions	6 151,17 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	41,49 \$
PitneyWorks	651,86 \$
Purolator Courrier Itée	69,32 \$
Bell Canada	1 427,78 \$
Fonds d'information sur le territoire	120,00 \$
Fournitures de bureau Denis	588,53 \$
Club de golf Alpin inc.	1 800,85 \$
C.C.L. Formules d'affaires	187,71 \$
Altus Heylar division de groupe Altus Itée	137,97 \$
Le Soleil	2 525,11 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	68,53 \$
Société protectrice des animaux de Québec	4 311,23 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	51,49 \$
EMRN inc.	685,93 \$
Bell Mobilité Cellulaire	582,95 \$
Linde Canada limité M2193	699,99 \$
Ministre des Finances	459 285,00 \$
Guillot 1981 inc	984,19 \$
Location d'outils Beauport inc.	371,37 \$
Spécialités Industrielles Harvey	74,60 \$
NAPA pièces d'autos	265,81 \$
Équipements Sigma inc.	703,71 \$
Camions international Élite Itée	1 584,11 \$
Camions Freightliner Québec inc.	192,67 \$
Drolet ressort inc.	3 630,62 \$
Les Entreprises P.E.B. Itée	102,10 \$
Usinage Beauport 2000 inc.	822,07 \$
Hydro Québec	11 725,27 \$
Capitale Hydraulique	710,10 \$
ADF Diésel	908,30 \$
Air liquide Canada inc.	699,66 \$
M. Lemieux inc.	111,77 \$
Certified Laboratories	282,78 \$
Réal Huot inc.	296,31 \$
Sani Orléans inc.	1 649,89 \$
Gaudreau environnement inc.	20 606,73 \$
Canac-Marquis Grenier	2 768,93 \$
Studios Unis d'autodéfense NDL	1 287,72 \$
Entrepôt du radiateur inc.	74,73 \$
Techno Sinistre et divisions	416,78 \$
Les huiles Desroches inc.	30 250,26 \$
Horticom	287,44 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Pneus Bélisle	543,33 \$
Info Page	82,09 \$
Peinture Jacques Drouin inc.	440,15 \$
Laboratoire Environex	257,83 \$
Karine Giguère	1 598,16 \$
UniFirst Canada Ltd	503,57 \$
Turcotte 1989 inc.	2 138,54 \$
Groupe Pub Action	1 009,38 \$
CIMA +	598,15 \$
Logitech plus	329,74 \$
Pierre-Luc Cloutier	800,00 \$
Café 7 étoiles	74,73 \$
Équipement Amérifor inc.	26,11 \$
Ariane Nantel	2 496,00 \$
Husky Neige Inc.	22 407,81 \$
Bilodeau Chevrolet-Buick-GMC	49,51 \$
École de danse Dance-Teen-y	459,90 \$
Émilie Levesque	520,34 \$
Costco American Express	151,64 \$
Denis Gauvin	152,82 \$
Mack Ste-Foy	30,40 \$
Mélanie Bouchard	5,17 \$
Groupe Chik Loisirs	1 450,00 \$
Les Consultants S.M. inc.	2 586,94 \$
Les Services G&K (QUE.) INC.	699,75 \$
Renaud-Bray	(289,43) \$
Pause café Soleil	94,86 \$
Animation Pro SL	2 069,55 \$
IGA 8162	120,70 \$
Elisabeth Tremblay	640,00 \$
Serge Demers	4 900,00 \$
Plongée Capitale	36,79 \$
CAM-TRAC Bernières	114,14 \$
Deloitte	19 068,61 \$
Iron Mountain Canada Operations ULC	450,93 \$
Marie-Ève Chouinard	875,00 \$
Catapulte Communication	3 018,09 \$
CONFIAN	335,90 \$
Affext Transport	14,88 \$
ENIPSO - Évaluation du service à la clientèle	450,00 \$
LSM ambiocréateurs	99,74 \$
Ministère du Revenu du Québec	90 155,10 \$
Receveur Général du Canada	37 818,87 \$
SCFP	1 693,40 \$
Akifer	4 024,13 \$
C.O.M.A.Q.	977,29 \$
PitneyWorks prépayé	2 299,50 \$
Régulvar	324,81 \$
Fédération québécoise des municipalités	242,73 \$
Visa Desjardins	3 869,72 \$
Groupe Ultima inc.	(926,00) \$
S.S.Q. Groupe financier	7 700,57 \$
Industrielle Alliance 02579	43 975,04 \$
Union des municipalités du Québec	445,18 \$
Louis Hamel enr.	8 362,98 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	995,75 \$
Lavery, De Billy	379,42 \$
Références Systèmes inc.	1 428,62 \$
Gagné Letarte société nom collectif, avocats	4 647,99 \$
Konica Minolta Business Solutions	472,02 \$
Accommodation du Domaine Beaulieu	154,90 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Orizon mobile	274,74 \$
Sabrian Thomassin	29,93 \$
Cummins est du Canada inc.	38,37 \$
Citadelle chevrolet cadillac	961,57 \$
Robitaille Équipement inc.	855,42 \$
SEBCI	948,16 \$
Wolseley	27,26 \$
Vitro Plus Beauport	1 609,66 \$
Outils Plus M.J. inc.	8,77 \$
Asphalte Lagacé Ltée	474,55 \$
Les entreprises L.T.	1 464,96 \$
Carte Sonic	3 671,16 \$
Compass Minerals Canada Corp.	4 765,14 \$
Wurth Canada Lté	170,64 \$
Yvan Tremblay	19,78 \$
Macpek Inc	1 499,19 \$
Rona	1 120,71 \$
TransDiff Inc	229,90 \$
Emco Ltée	1 118,10 \$
Électromike Inc.	23,06 \$
Maison des Jeunes de Sainte-Brigitte-de-Laval	16 000,00 \$
Signalisation Lévis inc.	777,52 \$
Sinto Inc	136,82 \$
Carrières Québec Inc	2 013,09 \$
Batteries Expert	1 068,04 \$
Coeur à l'ouvrage	680,00 \$
Joe Johnson Équipement Inc.	828,09 \$
W. Côté et fils Ltée	44,50 \$
Jonathan Émond	1 364,44 \$
Construction du Sous-Bois (MP) I	119,50 \$
Joanne Lemay	60,00 \$
Groupe d'affaires de Sainte-Brigitte-de-Laval	2 586,94 \$
Chantal Plourde	199,95 \$
Benoit Couture	235,70 \$
Marie-Ève Meilleur	235,70 \$
Julien Brière	20,64 \$
Jean-Louis Fortier	25,00 \$
Sylvie Michaud	29,42 \$
Sylvie Verret	235,70 \$
<hr/>	
<b>TOTAL DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 11 MAI 2015</b>	<b>919 422,52 \$</b>

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

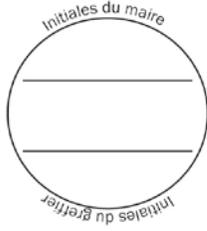
**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**SUIVI**

5. 163-05-15

**Suivi des correspondances**

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant. La mairesse se joint à la séance à 21h17 et aucune correspondance n'est lue.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**6. 164-05-15 Suivi des dossiers des élus**

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux :
  - Conseil du bassin de la rivière Montmorency
  - Comité environnement
  - Comité du budget
  - Développement commercial et industriel
  - Regroupement des gens d'affaires (réunions du matin)
- Mme la conseillère Christiane Auclair :
  - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - Urbanisme – développement
  - Comité du budget
  - Travaux publics – projets
  - Action Sentiers Lavallois
- Mme la conseillère Marie-Ève Racine :
  - Protection incendie – sécurité
  - Transport collectif
  - Comité sur le reboisement
  - Comité du budget
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin :
  - Comité budget et suivi budgétaire
  - Travaux publics – voirie
  - Représentant de l'association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher :
  - Culture
  - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
  - Membre du conseil d'administration de la maison des Jeunes « La Barack »
  - Communautaire et famille
  - Comité du budget

**DÉPÔT**

**7. 165-05-15 Dépôt du certificat de tenue de registre**

La greffière, M<sup>e</sup> Caroline Nadeau, dépose le certificat de la tenue de registre qui s'est déroulée le 4 mai 2015 relativement au Règlement 751-15 – *Règlement décrétant l'acquisition d'un véhicule autorisant une dépense de 185 600 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 10 ans pour en défrayer le coût.*

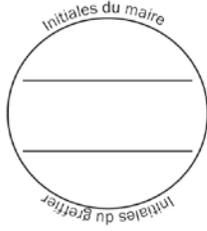
**8. 166-05-15 Dépôt des rapports financiers de l'année 2014**

Conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi des cités et villes*, L.R.Q., c. C-19, la trésorière dépose le rapport financier vérifié et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2014.

**AVIS DE MOTION**

**9. 167-05-15 Avis de motion – Règlement d'emprunt pour la réfection des approches des ponts sur la rue Pascal**

Conformément à l'article 356 LCV, M. Charles Durocher donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 755-15 – *Règlement d'emprunt pour la réfection des approches des ponts sur la rue Pascal.*



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**10. 168-05-15** Adoption du Règlement 747-15 - Règlement modifiant le Règlement 743-14 taux de taxes et tarifications

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 avril 2015 par M. le conseiller Louis-George Thomassin;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture.

**Il est résolu :**

- D'adopter le Règlement 747-15 - *Règlement modifiant le Règlement 743-14 taux de taxes et tarifications.*
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, Mme Wanita Daniele.

M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher se sont abstenus de voter sur la question étant donné leur intérêt personnel dans le dossier

**11. 169-05-15** Adoption du Règlement 753-15 - Règlement déterminant les règles de régie interne du Comité consultatif sur l'Environnement et le Développement durable (CCEDD)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 avril 2015 par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture.

**Il est résolu :**

- D'adopter le Règlement 753-15 - *Règlement déterminant les règles de régie interne du Comité consultatif sur l'Environnement et le Développement durable (CCEDD).*
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

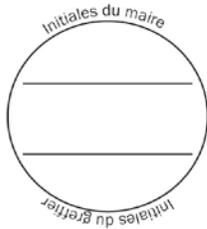
**DIRECTION GÉNÉRALE**

**12. 170-05-15** Signature d'entente avec le Regroupement des gens d'affaires de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la Ville désire prendre entente avec le Regroupement des gens d'affaires de Sainte-Brigitte-de-Laval pour le prêt d'équipements et de locaux;

Considérant le projet d'entente élaboré par la Ville et qui satisfait les deux parties;

**Il est résolu :**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**13. 171-05-15 Négociation du renouvellement de la convention collective des cols bleus**

Considérant la négociation en cours pour le renouvellement de la convention collective des cols bleus;

**Il est résolu :**

- D'entériner les offres de la Ville au Syndicat, lesdites offres étant jointes avec la présente résolution.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**14. 172-05-15 Demande à la MRC de La Jacques-Cartier de modifier l'annexe 4 de son schéma révisé afin d'exclure des zones à risque d'érosion accentuée**

Considérant que la Ville désire régulariser une situation problématique sur son territoire;

Considérant les discussions ayant eu lieu entre les représentants de la Ville et la MRC de La Jacques et l'ouverture de la MRC à modifier son annexe 4 de son schéma d'aménagement et ce, sous condition d'expertise énonçant que les zones sur le territoire de la Ville ne sont pas des zones à risque d'érosion accentuée;

Considérant qu'un ingénieur civil géotechnicien senior a été mandaté par la Ville afin de faire des opinions géotechniques sur le territoire dans le but de démontrer que les zones que nous retrouvons à l'annexe 4 du schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier et à notre Règlement 455-04 - *Règlement de zonage* ne sont pas des sols à risque d'érosion accentuée;

**Il est résolu :**

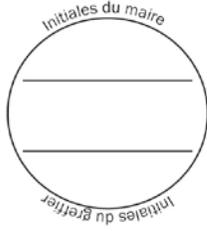
- De demander la modification de l'annexe 4 du schéma révisé de la MRC de La Jacques-Cartier concernant les contraintes naturelles se retrouvant sur le territoire de la Ville, plus précisément les zones à risques d'érosion accentuée.
- De transmettre les rapports d'expertise rédigés par M. Raymond Juneau, ingénieur civil géotechnicien senior de la firme LEQ.
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**15. 173-05-15 Autorisation de demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)**

Considérant que la Ville a actuellement deux (2) projets en cours sur son territoire;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que, afin de respecter les processus et d'obtenir les autorisations nécessaires pour que les projets voient le jour, la Ville, de par l'entremise des ingénieurs mandatés dans chacun des dossiers, doit faire une demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

**Il est résolu :**

- De mandater les firmes d'ingénierie *Aecom et Roche*, à déposer, au nom de la Ville, une demande de certificat d'autorisation afin de poursuivre le projet d'intersection des rues Saphirs et Monardes ainsi que le surdimensionnement de conduites sur la rue de l'Azalée.
- De s'engager à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard dans les 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur des firmes *Aecom et Roche* quant à la conformité des travaux.
- De s'engager à entretenir les ouvrages et des pratiques de gestion optimale des eaux pluviales (en réseau et en fin de réseau) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**16. 174-05-15 Mandat à la firme *Deveau Bourgeois Gagné* pour le dossier des zones à risque d'érosion accentuée**

Considérant les risques éventuels de poursuites dans le dossier des zones à risque d'érosion accentuée;

Considérant que la Ville veut minimiser les coûts et les répercussions dans ce dossier;

Considérant que M<sup>e</sup> Jean-Pierre St-Amour évolue au sein de ce cabinet et qu'il est l'auteur de l'ouvrage *La loi sur l'aménagement du territoire annoté*;

Considérant que la firme mandatée a une expertise dans ce domaine et qu'elle sera d'une aide précieuse afin de solutionner cette problématique;

Considérant que la firme pourra s'adjoindre des spécialistes requis en cas de besoin.

**Il est résolu :**

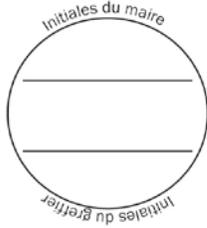
- De mandater *Deveau Bourgeois Gagné* dans le dossier des zones à risque d'érosion accentuée.
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**17. 175-05-15 Mandat à la firme *Catapulte communication* pour la gestion des enjeux**

Considérant que la Ville a à cœur de bien informer les citoyens par la divulgation de message et en fonction de l'information transmise par les médias;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que la Ville désire utiliser les services d'une firme externe en lien avec l'élaboration et le déploiement d'une stratégie de communication tout en offrant un service direct;

Considérant les offres de services reçus :

Services d'accompagnement en communication	Tarif horaire
Catapulte communication	100 \$

Considérant la force des membres de *Catapulte communication* de par leur expérience politique.

**Il est résolu :**

- D'adjuger un mandat à *Catapulte communication*, au tarif horaire de 100 \$/heure pour un maximum de 100 heures et de payer la facture 03-176 au montant de 7625,00 \$, avant les taxes applicables.
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**18. 176-05-15 Ratification du mandat octroyé à la firme LEQ pour expertise des zones à risques d'érosion accentuée**

Considérant que la Ville a mandaté un ingénieur civil géotechnicien senior de la firme *LEQ* afin de faire des analyses approfondies en date du 24 avril 2015 selon la délégation de pouvoir autorisée à la directrice générale par intérim;

Considérant que M. Raymond Juneau est un ingénieur émérite dans la problématique dont la Ville tente d'élucider;

Considérant que la Ville désire être transparente dans l'administration de ses finances;

Considérant l'offre de services reçue qui respecte les règles de l'art :

**Il est résolu :**

- De ratifier le mandat octroyé à la firme *LEQ* pour un montant ne pouvant dépasser 24 990 \$, au taux horaire de 165 \$/heure pour un géotechnicien sénior, au taux horaire de 75 \$/heure pour un technicien en dessin et un taux horaire de 55 \$/heure pour une secrétaire;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

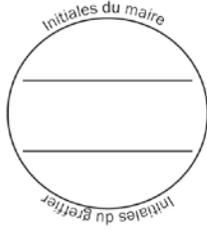
**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**GREFFE**

**19. 177-05-15 Adoption de la Politique POL-014-15 - Politique de régie interne – Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable**

Considérant que la Ville a adopté son Règlement 753-15 – Règlement constituant le Comité consultatif sur l'Environnement et le Développement durable (CCEDD) et qu'il y a lieu de fixer les normes de régie interne;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que la Ville désire se doter d'une Politique de régie interne – Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable.

**Il est résolu :**

- D'adopter la Politique POL-014-15 – *Politique de régie interne – Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable*;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

20. 178-05-15

**Adoption de la Politique POL-008-14 - Politique sur les comptes de dépenses**

Considérant que la Ville désire se doter d'une Politique sur les comptes de dépenses afin d'assurer une meilleure transparence dans l'administration de ses finances.

**Il est résolu :**

- D'adopter la Politique POL-008-14 – *Politique sur les comptes de dépenses*.
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

21. 179-05-15

**Modification de la Résolution 150-04-15 - Autorisation de participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour cinq (5) membres**

Considérant la Résolution 150-04-15 qui énonçait que la Ville désirait que quatre (4) de ses membres participent au Congrès annuel de l'UMQ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la Résolution 150-04-15 car ce sont cinq (5) élus qui participeront à cette activité, soit Mme la mairesse et quatre (4) membres du conseil municipal.

**Il est résolu :**

- D'autoriser la participation aux assises annuelles de l'UMQ des cinq (5) membres sélectionnés et de modifier la Résolution 150-04-15 en conséquence;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

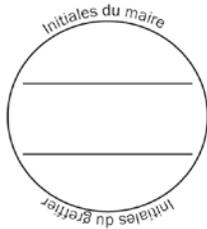
**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**APPROVISIONNEMENT**

22. 180-05-15

**Autorisation de lancement d'appel d'offres sur invitation pour services professionnels pour un géotechnicien et adoption des critères de sélection**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que la Ville désire régulariser une situation problématique sur son territoire;

Considérant les discussions ayant eu lieu entre les représentants de la Ville et la MRC de La Jacques Cartier et l'ouverture de la MRC à modifier son annexe 4 de son schéma d'aménagement et ce, sous conditions d'expertise énonçant que les zones sur le territoire de la Ville ne sont pas des zones à risque d'érosion accentuée;

Considérant que la Ville doit effectuer des expertises sur son territoire afin de confirmer à la MRC de La Jacques-Cartier que certaines des zones que nous retrouvons sur l'annexe 4 du schéma d'aménagement révisé ne sont pas des zones à risques d'érosion accentuée;

Considérant qu'il reste certains secteurs à investiguer et qu'un appel d'offres sur invitation doit être lancé pour respecter la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que la Ville doit adopter les critères de sélection qui détermineront les normes à respecter afin de se qualifier :

Les critères d'évaluation qui permettent d'accumuler un total maximum de 100 points sont les suivants :

- |   |                   |
|---|-------------------|
| - Expérience du soumissionnaire   | maximum 30 points |
| - Expérience du chargé de projet  | maximum 30 points |
| - Expérience pertinente des autres membres de l'équipe assignés au projet | maximum 10 points |
| - Compréhension du mandat et méthodologie                                 | maximum 30 points |

Expérience du soumissionnaire maximum 30 points

Les points suivants sont accordés au soumissionnaire en fonction du nombre de contrats similaires réalisés par la firme, sous le même nom, dans le même type de contrats visés par l'appel d'offres selon le barème suivant :

- |                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| - Cinq (5) contrats et plus       | 30 points |
| - Trois (3) à quatre (4) contrats | 20 points |
| - Un ou deux (2) contrats         | 10 points |
| - Aucun contrat                   | 0 point   |

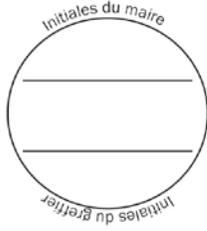
Le Soumissionnaire doit fournir, dans son offre de services professionnels :

- Une description de la firme;
- Un historique de la firme;
- Un descriptif des contrats similaires réalisés en identifiant clairement les clients et chacun des contrats et si possible, documenté à l'aide de photos. Aux fins des présentes, est un contrat similaire un contrat portant sur des services professionnels en analyse des sols à risques d'érosion comparable de par leur nature et leur ampleur, à ceux énumérés dans l'appel d'offres.

Aux fins des présentes, est un contrat similaire un contrat portant sur des services professionnels en analyse des sols à risques d'érosion comparable de par leur nature et leur ampleur, à ceux énumérés dans l'appel d'offres.

Expérience du chargé de projet (maximum 30 points)

Le chargé de projet doit être un géotechnicien et avoir une expertise en analyse des sols, soit les glissements de sol et les risques d'érosion accentuée.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Les points suivants seront accordés au soumissionnaire en fonction du nombre d'années d'expérience du chargé de projet, en tant que géotechnicien, agissant à titre de chargé de projet pour le même type de contrat que celui visé par l'appel d'offres selon le barème d'évaluation suivant :

- Dix (10) ans et plus	30 points
- Sept (7) à neuf (9) ans	25 points
- Cinq (5) à six (6) ans	20 points
- Quatre (4) ans	16 points
- Trois (3) ans	12 points
- Deux (2) ans	8 points
- Moins de deux (2) ans	0 point

\*\* Sont reconnues comme années d'expérience que les années au cours desquelles le professionnel a travaillé sur un projet similaire comme chargé de projet.

La soumission doit être accompagnée du curriculum vitae du chargé de projet. Le curriculum vitae doit identifier et décrire tous les projets similaires à celui faisant l'objet de la présente demande pour lesquels le professionnel a agi comme chargé de projet.

Aux fins des présentes, est un contrat similaire un contrat portant sur des services professionnels en analyse des sols à risques d'érosion comparable de par leur nature et leur ampleur, à ceux énumérés dans l'appel d'offres.

Expertise pertinente des autres membres de l'équipe (maximum 10 points)

Le soumissionnaire doit se munir d'une équipe de travail permettant la réalisation adéquate du contrat. Des points seront accordés selon l'expérience des membres de l'équipe qui travaillera sur le contrat de services professionnels et détenant au moins un diplôme collégial. Le barème d'évaluation est le suivant :

L'équipe de travail est composée des personnes détenant une expérience générale en analyse des sols, soit les glissements de sol et les risques d'érosion accentuée qui est :

- Élevée	7 à 10 points
- Assez élevée	4 à 6 points
- Moyenne	1 à 3 points
- Basse ou inexistante	0 à 4 points

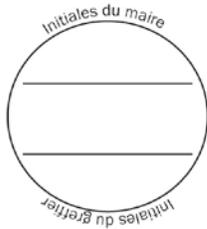
La soumission doit être accompagnée du curriculum vitae de chacun des membres de l'équipe de travail attribué au projet. Les curriculum vitae fournis doivent être suffisamment détaillés pour permettre l'évaluation adéquate de l'expertise de l'équipe.

Aux fins des présentes, l'expérience de l'équipe est évaluée en fonction des années de services auprès d'une firme de services professionnels en analyse des sols à risques d'érosion comparable de par leur nature et leur ampleur, soit à ceux énumérés dans l'appel d'offres.

Compréhension du mandat (maximum 30 points)

Le soumissionnaire devra fournir, avec sa proposition, un document indiquant clairement l'approche préconisée, notamment :

- Les étapes de réalisation et les objectifs spécifiques poursuivis pour chacune des étapes;
- La méthodologie utilisée;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- Les critères et les informations qu'il compte utiliser pour supporter la réalisation du contrat ainsi que les aléas liés à la réalisation de ce type de contrat, le cas échéant;
- Un échéancier de réalisation du contrat;
- Les moyens qu'il entend mettre en œuvre dans le but, d'une part, de s'assurer qu'il répond aux besoins formulés par les autorités de la Ville et, d'autre part, d'établir avec elles une relation de collaboration nécessaire à la bonne réalisation du contrat.

Dans l'évaluation du critère portant sur la compréhension du mandat, le comité de sélection tiendra compte :

a) De la qualité générale de l'approche préconisée en regard des règles généralement acceptées dans une expertise en analyse de sols, glissement de terrains et en risque d'érosion accentuée pour des contrats similaires (10 points) :

- La qualité générale de l'approche est conforme aux règles de l'art 7 à 10 points
- La qualité générale de l'approche est satisfaisante mais souffre de quelques manquements en regard des règles de l'art 4 à 6 points
- La qualité générale de l'approche est insatisfaisante 0 à 3 points

b) Du caractère réaliste de l'approche (10 points) :

- L'approche tient compte des critères et des informations adéquates et elle présente un échéancier de réalisation en conséquence 7 à 10 points
- L'approche tient compte de quelques critères et informations qui permettent d'établir un échéancier de réalisation satisfaisant, mais elle est questionnable sur certaines points quant à son caractère réaliste 1 à 6 points
- L'approche est irréaliste et l'échéancier ne tient pas compte des aléas liés à la réalisation de ce type de contrat 0 point

c) De la clarté et de la précision du document (10 points) :

- Le document est clair, complet et détaillé 10 points
- Le document est assez clair et complet 4 à 9 points
- Le document est incomplet ou manque de clarté 1 à 3 points
- Le document est manquant 0 point

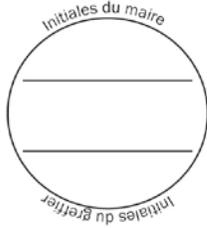
Considérant que la directrice générale par intérim a l'autorisation de nommer les membres sur le comité de sélection.

**Il est résolu :**

- De nommer Mme Émilie Levesque, coordonnatrice aux approvisionnements, responsable de l'appel d'offres en vertu de l'article de la *Politique de gestion contractuelle*.
- D'autoriser la directrice générale par intérim de nommer les membres sur le comité de sélection et de garder confidentiel le noms des membres.
- D'autoriser le lancement de l'appel d'offres sur invitation pour services professionnels pour un géotechnicien.
- D'adopter les critères de sélection ci-haut nommés.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**TRÉSORERIE**

**23. 181-05-15** Virement budgétaire #5

Considérant les recommandations de la trésorière, décrites au tableau ci-joint :

Postes comptables	Description des dépenses affectées	VIREMENT BUDGÉTAIRE PROPOSÉ surplus (besoin)
02-120-00-959	Contribution à la MRC - Cour municipale	6 045 \$
02-130-00-413	Service de comptabilité et vérification	-6 045 \$
02-610-00-419	Autres frais professionnels et techniques	-18 736 \$
02-610-00-411	Services techniques	11 140 \$
02-620-00-340	Publicité	7 596 \$
<b>TOTAL</b>		<b>0 \$</b>

Il est résolu :

- D'autoriser le transfert budgétaire recommandé par la trésorière.
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**URBANISME**

**24. 182-05-15** Vente de terrain à M. Jean-Paul Bérubé

Considérant que le lot 9 A, numéro de matricule 5101-81-1050, est non-constructible par le fait qu'il est enclavé et localisé dans une zone inondable par embâcles;

Considérant que le lot précité n'est d'aucune utilité pour la Ville;

Considérant que M. Bérubé, qui est propriétaire du lot contigu et que celui-ci a démontré un intérêt à la Ville afin d'acquérir le lot portant le numéro 9-A, devra payer les frais de notaire;

Considérant que l'offre de M. Bérubé est raisonnable en fonction du premier considérant ainsi que les frais de recherche de titres à déboursier avant de pouvoir passer titre.

Il est résolu :

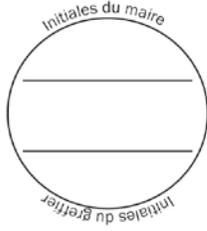
- Que le conseil municipal procède à la vente de l'immeuble portant le numéro de matricule 5101-81-1050 pour le montant de 1 000 \$.
- Que l'acheteur soit responsable et débourse les autres frais afférents à la transaction.
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**25. 183-05-15** Suspension de la résolution pour la demande de dérogation mineure sur la rue des Épervièrès

Considérant qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2015-0013 a été déposée le 17 mars 2015;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que le conseil municipal a accepté ladite demande lors de la séance ordinaire du 13 avril dernier :

Considérant que des nouveaux faits sont survenus après l'autorisation de cette demande de dérogation mineure, à savoir que les propriétés visés par cette dernière se situe dans des zones de contraintes naturelles;

Considérant que l'article 145.2 de la *Loi sur l'aménagement du territoire* interdit la délivrance de dérogation mineure dans une zone de contrainte naturelle;

Considérant que le Comité consultatif de l'urbanisme a lui aussi modifié sa décision quant à l'émission de cette demande de dérogation mineure.

**Il est résolu :**

- Que le conseil municipal suspende la demande de dérogation mineure 2015-0013, suivant la recommandation unanime des membres du CCU et du Service de l'aménagement du territoire.
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**26. 184-05-15 Demande de dérogation mineure – 9, rue du Faucon**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2015-0017 a été déposée le 16 avril 2015;

Considérant que les anciens propriétaires font une demande de dérogation mineure afin de rendre réputé conforme un lot résidentiel dont la largeur avant est de 26,04 mètres au lieu de 50 mètres tel qu'exigé à l'article 5.2.1 du Règlement 456-04 – *Règlement de lotissement*;

Considérant que la situation dérogatoire résulte d'une transaction immobilière où la vente de la résidence s'est conclue en excluant une partie du terrain qui fut conservée par les vendeurs pour fins de vente ultérieure;

Considérant que la Ville n'a pas été informée des intentions des requérants puisqu'aucune demande de permis de lotissement n'a été présentée;

Considérant que la situation peut être réglée autrement que par l'octroi d'une dérogation mineure, soit par la rétrocession au nouveau propriétaire de la partie de terrain exclue lors de la transaction immobilière;

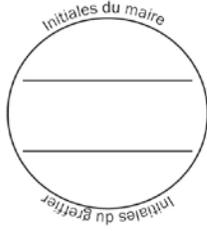
Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 21 avril 2015 et la refuse.

**Il est résolu :**

- Que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure 2015-0017, suivant la recommandation unanime des membres du CCU et du Service de l'aménagement du territoire.
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**TRAVAUX PUBLICS**

27. 185-05-15

**Rapport de la gestion de l'eau**

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) exige qu'on lui transmette les quantités d'eau produites par la Ville via nos installations;

Considérant qu'un formulaire doit être dument complété par notre Service des travaux publics.

**Il est résolu :**

- Que la Ville transmette le formulaire dument complété au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**RESSOURCES HUMAINES**

28. 186-05-15

**Embauche d'un surveillant appariteur**

Considérant le départ d'un surveillant-appariteur ainsi que le début des camps de jour qui arrive rapidement;

Considérant que la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon, a démontré le besoin d'embaucher deux, surveillants appariteurs afin d'offrir un bon service à nos citoyens;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon.

**Il est résolu :**

- De procéder à l'embauche de Mme Élisabeth Boivert à titre de surveillante appariteure.
- De procéder, au besoin, à l'affichage du poste et à l'embauche d'un second surveillant appariteur d'ici le début de l'été.
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

29. 187-05-15

**Embauche du personnel du camp d'été**

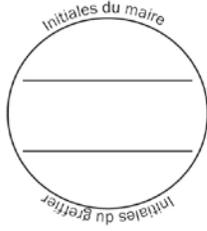
Considérant que le camp d'été se déroulera du 29 juin au 14 août 2015; Considérant que des normes d'encadrement de l'Association des camps du Québec doivent être respectées;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant que 26 personnes doivent être embauchées :

Responsables de camp (2): Vanessa Verret et Marie-Eve C. Beaudoin

Animateurs (14): Jennifer Rhéaume Pelletier, Rosalie Montminy, Roxanne Lachance, Gabrielle Brousseau Larose, Emmanuelle Leclerc, Emmanuelle Labrie, Érika Roussel, Dominique Lessard, Alexanne Bolduc-Laroche, Marie-Eve Munger, Stéphanie Cyr, Carolan Verret, Véronique Tremblay, Camille Talbot.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Animateurs spécialistes (2): Marie-Ange Castonguay et Charles Bédard

Accompagnateurs (1): Pierre-Alexandre Turgeon

Aide animateurs (7): Jérémy Bourguignon, Johanie Cliche, Chrystopher Leclerc,  
Adrien Alicot, Marielle Lessard, Gabriel Gagné et Alexia Parent.

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs,  
des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon.

**Il est résolu :**

- De procéder à l'embauche des personnes mentionnées précédemment.
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**30. 188-05-15 Embauche d'un stagiaire en urbanisme pour la saison estivale**

Considérant les besoins en ressources humaines du Service de l'aménagement du territoire afin d'assurer le suivi des demandes de permis pendant la période estivale.

**Il est résolu :**

- De procéder à l'affichage du poste de stagiaire en urbanisme pour la saison estivale dans les insitutions scolaires visées.
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**31. 189-05-15 Embauche d'un horticulteur régulier temps partiel**

Considérant le départ d'une horticultrice;

Considérant que le directeur du Service des travaux publics, M. Christian Bilodeau, a démontré le besoin d'embaucher un horticulteur;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

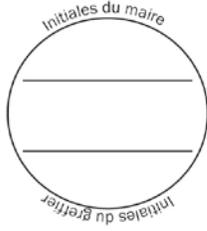
Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics, M. Christian Bilodeau.

**Il est résolu :**

- De procéder à l'embauche de M. Christian Dallaire à titre d'horticulteur régulier à temps partiel.
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**32. 190-05-15** Période de questions

À 21 h 46, Mme la mairesse Wanita Daniele invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 21 h 55.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

**DISPOSITIONS FINALES**

**33. 191-05-15** Levée de la séance

Sur la proposition de la mairesse Mme Wanita Daniele,

Il est résolu de lever la séance à 21 h 55.

**Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal<sup>1</sup>.

---

**Mme Wanita Daniele**  
Mairesse

---

**M<sup>e</sup> Caroline Nadeau**  
Greffière

---

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

Mme la maire suppléant ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la maire suppléant ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.